

Nouveautés dans la nomenclature au 1^{er} juin 2007

- **Dossier Dentaire :** la limite d'âge passe du 54^{ème} au 56^{ème} anniversaire
301593 attestable jusqu'à 55 ans inclus.
- **Collage :** mise en œuvre des techniques adhésives pour les obturations des incisives et canines
303590 après 12 ans : 10€
373590 avant 12 ans : 10€
attestable pour chaque dents traitées même au cours d'une seule séance
- **Digue :** pose de la digue pour tout type de soins conservateurs (obturations et endodontie)
303612 après 12 ans : 10€
373612 avant 12 ans : 10€
attestable une fois par séance de soins
- **Extractions :** attention ! modification des codes existants suivants 3 catégories d'âges :

Jusqu'au 12^{ème} anniversaire
374850 1^{ère} extraction pour toute dent sauf incisive de lait : 31,18€
374872 extraction suivante dans le même quadrant et la même séance : 22,05€

De 12 à 14 ans inclus ou à partir de 66 ans
304850 1^{ère} extraction de toute dent : 31,18€
304872 extraction suivante dans le même quadrant et la même séance : 22,05€

De 15 à 65 ans inclus, sous certaines conditions
304894 1^{ère} extraction de toute dent : 31,18€
304916 extraction suivante dans le même quadrant et la même séance : 22,05€

Conditions de remboursement des extractions chez les patients de 15 à 65ans inclus :

1. Si les extractions sont consécutives à une ostéomyélite, une radionécrose, une chimiothérapie, un traitement par agent ionisant ou immunosuppresseur.
2. Si les extractions font parties d'un assainissement buccal avant radiothérapie de la tête et/ou du cou, chimiothérapie, opération à cœur ouvert, transplantation d'organe, traitement par agent ionisant ou immunosuppresseur.
3. Si les extractions sont nécessaires parce qu'un handicap persistant rend impossible la tenue d'une hygiène buccale satisfaisante.

La motivation sera conservée dans le dossier du patient.

Dans le 1^{er} cas, elle sera confirmée par une attestation du médecin traitant l'affection.

Dans le second cas, la demande écrite du médecin traitant sera conservée dans le dossier.

- **Prestation intermédiaire:** traitement d'urgence (pulpotomie, pulpectomie, pansement provisoire,...) uniquement dans le cadre d'un service de garde organisé et lorsque le soin conservateur ne peut-être exécuté que partiellement.
373575 jusqu'au 12^{ème} anniversaire : 75€
303575 après le 12^{ème} anniversaire : 75€
non cumulable avec un autre code (même radiographies ou petite chirurgie)
supplément urgence compris dans l'honoraire